# Education : L’école et le devoir de mémoire

Category: 2020-2030,Actualités,Alain Juillet,Hommages et discours
9 novembre 2026




olrat / Shutterstock.com

**Confirmant la dérive qui les caractérisent, à l’approche du 11 novembre, des syndicats enseignants contestent l’organisation d’une cérémonie commémorative dans les établissements scolaires. Le SNES-FSU soutient les personnels qui refuseraient d’y participer; la FSU-SNUipp de Seine Saint Denis s’oppose à cette obligation. Ils invoquent la liberté pédagogique et le refus d’une militarisation de l’école. Mais honorer ceux qui sont morts pour la France serait-il devenu incompatible avec la mission de l’Éducation nationale ?**

La circulaire du 2 juillet 2026 prévoit une cérémonie dans les écoles, collèges et lycées publics et privés sous contrat, à partir de CM1, dans les quatre jours précédant ou suivant le 11 novembre. Elle n’impose donc pas aux enseignants et aux familles une présence le jour férié. Cet hommage appartient au temps scolaire. Avant de dénoncer une injonction, encore faut-il regarder ce qu’elle demande et pourquoi elle existe.

Par la Loi du 24 octobre 1922, la République a fixé au 11 novembre la commémoration de la victoire et de la paix. La loi du 28 février 2012 en a élargi la portée à tous les morts pour la France, sans supprimer les autres journées nationales de commémoration. Cet hommage

dépasse les préférences d'un gouvernement ou d'un ministre. Il exprime une continuité nationale à laquelle l'école doit donner un sens pour ceux qui n'ont connu ni les combattants ni leurs témoignages.

Il faut avoir perdu le sens des mots pour confondre le souvenir d'une guerre avec son exaltation. Les monuments aux morts ne sont pas des invitations à recommencer. Ils portent les noms de ceux dont la disparition a bouleversé des familles et parfois vidé des maisons. Expliquer à un enfant pourquoi tant de noms se suivent sur une même pierre, c'est lui faire comprendre le prix payé par les générations précédentes. Une éducation à la paix qui refuse cette mémoire se prive de ce qui permet d'en mesurer la valeur.

Cette polémique révèle un problème plus profond. Pendant un demi-siècle, la construction européenne, la mondialisation présentée comme heureuse et la montée de l'individualisme ont contribué à reléguer l'idée de nation. Chacun était invité à se penser dans un espace où les frontières et les héritages devaient progressivement s'effacer. Mais une communauté nationale ne disparaît pas parce qu'on cesse d'en parler. La place retrouvée de l'État-nation dans les débats européens rappelle que les peuples ont besoin de savoir ce qui les unit.

La nation, chère au général de Gaulle, est une communauté d'intérêts et de destin construite dans la durée. La géographie, la langue, l'histoire, les traditions religieuses et la culture ont contribué à la former. En France, plus de quinze siècles d'histoire, une culture plurielle, l'héritage chrétien, les Lumières et la laïcité composent cet ensemble. On ne peut en retenir une période et décréter que tout le reste serait sans valeur. Notre spécificité vient de cette accumulation, avec ses continuités, ses conflits et ses transformations.

Ces racines partagées n'exigent pas que tous les Français aient les mêmes origines familiales. Elles proposent une histoire commune à ceux dont les parcours sont différents. L'élève dont les grands-parents vivaient ailleurs doit comprendre ce que signifie le monument devant lequel il passe. L'école lui donne ainsi les moyens de prendre sa place dans la communauté nationale. Si elle y renonce, elle laisse chacun enfermé dans les seuls souvenirs de sa famille ou de son groupe, sans lui donner accès à ce qui les dépasse.

Le devoir de mémoire repose sur cette obligation morale et collective de ne pas abandonner à l'oubli les événements qui ont marqué notre passé. Il nous oblige à regarder ce qui fut glorieux comme ce qui fut douloureux, les actes comme leurs conséquences et les silences qui les ont suivis. Il ne demande pas d'approuver tout ce qui a été fait au nom de la France. Il demande de reconnaître que cette histoire est la nôtre et qu'elle nous engage. Refuser par principe d'honorer nos morts revient à refuser une part de cette appartenance nationale.

L'histoire et la mémoire n'ont certes pas la même fonction. La première établit les faits, confronte les documents et cherche à comprendre les décisions des hommes. La seconde entretient le souvenir de ce qu'une communauté ne veut pas laisser disparaître. L'enseignant dispose des connaissances pour les articuler. Il peut expliquer les causes d'un conflit sans approuver ceux qui l'ont déclenché, comme il peut expliquer un hommage sans transformer sa classe en tribune. Opposer ces démarches dispense trop facilement d'accomplir l'une et l'autre.

Que penseraient de ce refus les hussards noirs de la IIIe République ? Dans les villages de toutes les provinces, ces instituteurs apprenaient aux enfants à parler et à écrire le français, à

compter, à connaître la géographie et l'histoire de leur pays. La transmission de connaissances allait avec la formation d'une conscience collective. Le fils d'un paysan ou d'un ouvrier pouvait découvrir un monde plus vaste que celui de son milieu. La République offrait aux meilleurs élèves un véritable ascenseur social parce qu'elle considérait le savoir comme un moyen d'émancipation.

J'ai déjà évoqué dans un précédent éditorial la dégradation de notre système éducatif. Les résultats de PISA 2026 montrent un recul des performances françaises en mathématiques dans un mouvement qui touche aussi d'autres pays. Le nombre d'élèves diminue désormais fortement. On peut discuter des moyens et de leur répartition, mais le problème reste celui des connaissances effectivement transmises et de la mission que l'institution entend remplir.

Le refus de participer à cet effort de mémoire pose alors deux problèmes majeurs. Le premier concerne la formation et la conception du métier. Si certains enseignants ne voient plus l'importance de la transmission historique, c'est que leur préparation ne leur en a pas suffisamment fait comprendre la portée ou que l'idéologie les aveuglent. Dans toutes les matières, on apprend à partir de connaissances reçues, examinées et enrichies. Prétendre privilégier le présent en se coupant du passé revient à retirer aux élèves les repères qui leur permettraient de comprendre ce présent et de le juger.

Le second problème concerne les obligations du service public. L'article L121-10 du Code général de la fonction publique impose à l'agent de suivre sa hiérarchie, sauf lorsqu'un ordre est manifestement illégal et compromet gravement un intérêt public. Un désaccord politique ne suffit pas à constituer cette exception. Les droits syndicaux et le droit de grève existent ; ils ne rendent pas chaque instruction facultative. L'hommage aux morts pour la France ne saurait, par sa nature, être assimilé à un ordre illégal.

La liberté pédagogique ne donne pas davantage le pouvoir de choisir les obligations que l'on accepte. L'article L912-1-1 du Code de l'éducation l'inscrit dans le respect des programmes et des instructions ministérielles. Elle permet au professeur de faire comprendre, d'adapter ses explications et de choisir les moyens de transmettre. Elle ne peut servir à vider de son contenu la mission commune. On peut discuter les modalités d'une cérémonie, en améliorer la préparation et veiller à ce qu'elle ait un sens pour les élèves. Cela ne justifie pas de refuser le principe même de l'hommage.

Le rôle d'un professeur est d'apprendre et de transmettre. Son autorité tient d'abord à ce qu'il sait et à sa capacité de le faire comprendre. En refusant cette continuité, on affaiblit à la fois l'instruction et le lien qui permet à une génération de recevoir ce que la précédente lui a laissé. Nous sommes un maillon de cette histoire, avec la responsabilité de la poursuivre. Ne nous trompons pas, ce qui se passe est très grave.  Une école qui tourne le dos à nos morts ne manque pas seulement un rendez-vous du calendrier: elle renonce à transmettre ce qui fait de ses élèves les membres d'une même nation.

**Alain JUILLET**
Président AASSDN
Article paru dans La revue Politique et Parlementaire

Source photo : olrat / Shutterstock.com

# Documentaire : “Jean Gabin, La guerre, c’est pas du cinéma”

Category: 2020-2030,2ème Guerre Mondiale (1939-1945),Actualités,Videos historiques
9 novembre 2026




**Mercredi 11 novembre prochain sur Arte à 22h30 !**
**( Et déjà en replay sur Arte.tv pour les impatients )**

Une œuvre passionnante et touchante : La première qualité de ce documentaire, c’est de nous

faire encore davantage aimer Jean Gabin… ou plutôt Jean Moncorgé. Car derrière la légende du cinéma, il y avait aussi un homme dont le parcours mérite d'être raconté.

Pour visionner le documentaire en replay,
**cliquez ICI**
(Durée : 01:00:00)

---

# Education. 11 novembre : L'éducation morale et civique de nos grands-parents

Category: 1ère Guerre Mondiale (1914-1918),2000-2020,Actualités
9 novembre 2026




L'Instruction publique éduquait aussi. L'Éducation nationale ne fait plus qu'instruire, et mal.

J'ai un trésor, vieux de 150 ans. Un *Manuel d'éducation morale et instruction civique à l'usage des écoles primaires, cours moyen et supérieur* ; c'est le titre même du manuel. Il était dans les mains des instituteurs et des élèves de 1883, monsieur Jules Ferry étant alors ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts.
Ce manuel de 170 pages, s'inspirant de situations réelles, parle de tout ce qui fait que la vie en société est possible : devoirs envers les parents, envers les maîtres, envers la patrie, respect des lois, politesse, générosité, lutte contre la paresse, l'alcoolisme, etc. C'est une mine dont devrait s'inspirer la future et urgente réforme des programmes scolaires.

***« Défendre la patrie menacée, c'est le devoir le plus sacré du citoyen »***

Mais à l'occasion des proches cérémonies du 11 Novembre qui nous verra rendre hommage à

nos anciens tombés pour nous, j'en ai extrait ce qui suit :

« *Lorsque le monument France paraissait chanceler, un cri d'angoisse sortait de toutes les poitrines. Il n'y avait plus ni gens du Nord, ni gens du Midi, ni paysans, ni bourgeois, ni gentilshommes. Il n'y avait que des Français jaloux de conserver non seulement le territoire national, mais le trésor également précieux de la civilisation française.* »

On y lisait encore : « *N'oubliez, mes enfants, aucun des grands noms de cette généreuse Histoire. Ne distinguez pas entre eux, ne créez pas de catégories. Qu'ils vous soient tous également chers et sacrés ! Et Dugesclin, le gentilhomme, et Jeanne d'Arc, la fille du paysan, et Richelieu, le prince de l'Église, et Condé, le prince du sang, et Colbert, le bourgeois, et Vauban, l'ingénieur, et Kleber, le fils de l'ouvrier terrassier* […]. *Défendre la patrie menacée, c'est plus qu'un droit, c'est le devoir le plus sacré du citoyen.* »

**Éducation nationale, la mal nommée**

Remarquons que contrairement à ce qu'on entend partout, l'école ne doit pas nécessairement être cantonnée au domaine de l'instruction, l'éducation étant laissée aux parents, dont beaucoup d'ailleurs ne sont aujourd'hui guère mieux armés que leur progéniture. La Troisième République, et même la Quatrième, n'avaient pas peur de parler de morale. Ceux de ma génération se souviennent qu'en arrivant en classe le matin, l'instituteur avait déjà écrit, à la craie au tableau noir, le titre de la leçon de morale du jour. L'Instruction publique éduquait donc aussi. L'Éducation nationale ne fait plus qu'instruire, et mal.

Monsieur Jules Ferry est réputé père de l'école gratuite et obligatoire. Il est honoré pour cela, et c'est mérité. Accessoirement, il a été aussi ministre des Colonies et, à ce titre, un des artisans de la conquête de l'Indochine. Donc vilipendé, à l'époque, par la gauche et surnommé le Tonkinois. Personnellement, je ne lui en veux pas pour ça. Mais on n'en parle plus guère.

Je suis un pur produit de l'école publique républicaine. Je n'ai personnellement rien à lui reprocher. À mon grand âge, je me souviens encore avec émotion du nom de mes instituteurs. Mais ça, c'était avant. Aujourd'hui, des syndicats de l'enseignement osent justifier l'absence du corps enseignant aux cérémonies du 11 Novembre au prétexte que la « *militarisation* » des esprits en serait favorisée. Quelle infamie pour eux, et quelle déchéance pour notre pays.

Je suis triste.

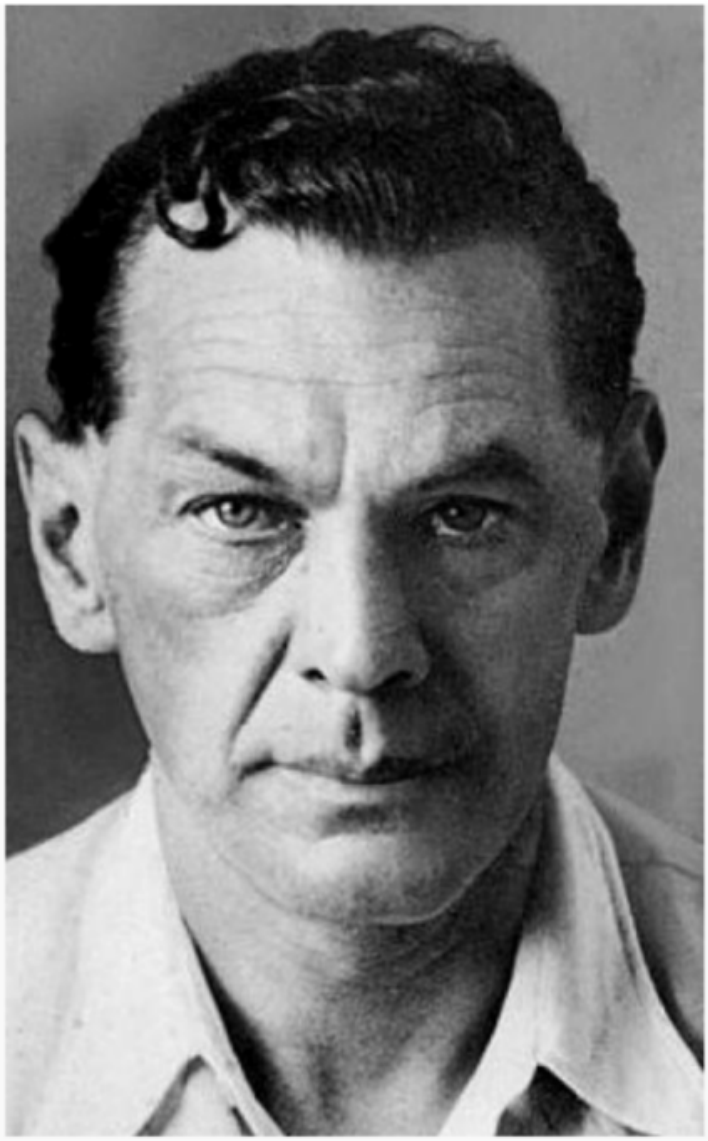
**Général (2s) Roland DUBOIS**
*Boulevard Voltaire*
07 novembre 2026

---

# Ephéméride. 07 novembre 1944 :

# Exécution de l’espion Richard Sorge (Tokyo – Japon)

Category: 2020-2030,Actualités,Contre-espionnage
9 novembre 2026



Richard Sorge, avant 1941.

Il est l’un des plus célèbres espions. Né Russe, Sorge a grandi et travaillé en Allemagne où il lit et fait siens les écrits de Karl Marx après avoir combattu dans les rangs allemands jusqu’à sa blessure en 1916.

Après quelques allers et retours Berlin-Moscou, il devient agent du NKVD et fournit beaucoup

de renseignements aux Soviétiques. Agent double, il travaille pour l'*Abwehr* à l'ambassade allemande de Tokyo où il découvre la date d'exécution du plan *Barbarossa* (invasion de l'URSS par l'Allemagne – 22 juin 1941) qu'il transmet à Moscou. Staline refusant d'y croire, le bénéfice de ce renseignement a été perdu.

Arrêté le 18 octobre par les Japonais, il est pendu après que Staline ait refusé de l'échanger. Il a cependant été fait *Héros de l'Union soviétique* en 1964.

*Source photo : Commons Wikimedia*

---

# Armement : MdCN Mk2, une nouvelle version de missile de croisière naval pour la Marine nationale

Category: 2020-2030,Actualités,Armement
9 novembre 2026

*La Direction générale de l'armement (DGA) s'apprête à commander auprès de MBDA une nouvelle version du missile de croisière naval (MdCN), baptisée MdCN Mk2. Doté d'une portée supérieure à 1 000 km, d'une furtivité renforcée et d'une meilleure résistance au brouillage, ce*

*nouveau standard doit accroître les capacités de frappe dans la profondeur des frégates FREMM et des sous-marins de type Suffren. Les premières livraisons sont prévues à partir de 2030.*

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**DU MINISTÈRE DES ARMÉES ET DES ANCIENS COMBATTANTS**

Paris, le 06 novembre 2026

**La DGA commande un nouveau standard du missile de croisière naval (MdCN**) :

- **Dans le cadre du réarmement des forces françaises, la Direction générale de l'armement (DGA) a annoncé lors d'Euronaval, la signature prochaine d'un contrat avec MBDA pour la commande de nouveaux missiles de croisière navals (MdCN), le MdCN Mk2.**
- **Ce nouveau standard de MdCN intégrera plusieurs évolutions, avec notamment un accroissement de sa portée, de sa capacité à traverser les défenses sol-air ennemies et de sa létalité. Les livraisons débuteront dès 2030.**
- **Le MdCN Mk2 est dédié à la conduite d'opérations vers la terre en disposant d'une capacité de frappe dans la profondeur depuis les frégates multi-missions (FREMM) et les sous-marins nucléaires d'attaque (SNA) de type Suffren**

Le MdCN Mk2 représente une évolution majeure du MdCN, offrant des capacités opérationnelles renforcées. Il se distingue par une meilleure furtivité, une résistance accrue au brouillage *Global navigation satellite system* (GNSS – Système global de positionnement par satellite) et une portée supérieure à 1 000 km et une préparation de mission améliorée grâce à des briques d'intelligences artificielles développées par les équipes de MBDA. Ces évolutions renforcent sa capacité de frappe dans la profondeur tout en préservant la sécurité des plateformes de lancement.

Mis en œuvre de façon ostensible depuis une frégate ou discrète depuis un sous-marin, il est adapté à des missions de destruction d'infrastructures à haute valeur stratégique. Il offre une capacité de frappe maritime complémentaire de celle déjà en service avec le missile de croisière aéroporté SCALP-EGr.

**Contacts médias :**
Direction générale de l'armement
Centre médias du ministère des Armées et des Anciens combattants

Source : Ministère des Armées
Vendredi 06 novembre 2026

# Géopolitique. Rencontre possible Xi Trump et Poutine : Des grands acteurs aux pieds d'argile ?

Category: 2020-2030,Actualités,Géopolitique
9 novembre 2026



En approche, le trente-troisième sommet de l'APEC, Coopération économique de l'Asie Pacifique, 21 pays membres et 60% du PIB mondial : il se tiendra à Shenzhen dans la province du Guangdong, au sud de la Chine, les 18 et 19 novembre prochains, sous présidence chinoise cette année. Du Japon à l'Australie, de la Corée du Sud à Singapour, les ogres sont là, asiatiques, mais aussi américains, Etats-Unis, Canada, Chili, Pérou et Mexique compris, avec les Chinois et les Russes. Tous occupés par la santé vacillante de l'économie mondiale – le FMI très prudent quant aux perspectives de croissance (3,2% en 2026 ?).

Et puis il y a le choc infligé par les électeurs américains, qui reviennent aux urnes tous les deux ans, à leur président et au parti républicain, bien sûr, avec à Wall Street un Nasdaq en forte correction (moins 5,52% le 5 novembre), suivi par les bourses européennes et asiatiques.

Mais justement : les murmures autour d'une rencontre à Shenzhen entre Donald Trump, Xi Jinping et Vladimir Poutine, qui pourrait être géopolitique, se font plus précis. « *La diplomatie chinoise a confirmé mercredi des échanges avec les États-Unis et la Russie en vue d'une réunion entre Xi Jinping, Donald Trump et Vladimir Poutine, envisagée en marge d'un sommet régional en Chine dans deux semaines* » nous dit l'AFP (1). Sans que rien ne soit encore

confirmé, ni par Pékin, ni par Moscou, ni par la Maison Blanche. Partout, on travaille depuis plusieurs semaines, la rencontre de Xi Jinping avec Donald Trump aux Etats-Unis le 24 septembre dernier comme prémices publiques. Même si, nous dit le sinologue François Danjou pour Question Chine, « *concrètement, les accords furent minces, avec tout de même un engagement politique à maintenir une ‘‘relation constructive et stable’’* » (2).

Les objectifs de chacun étaient très dissemblables, les Américains souhaitant une discussion sur l'aide chinoise à l'Iran ou sur le nucléaire chinois, ce dont Pékin ne veut pas entendre parler, préférant « *les négociations sur les droits de douane, les terres rares, les achats chinois de produits américains et les embargos technologiques imposés par Washington* » – sans parler de la question de Taïwan. Moscou reste très discret sur ses échanges avec Donald Trump, même si, nous informe l'agence TASS, « *le président américain Donald Trump a confirmé avoir rencontré jeudi* (5 novembre à Washington) *Kirill Dmitriev, envoyé spécial du président russe chargé des investissements et de la coopération économique avec les pays étrangers* » (3) – sans que Trump veuille dévoiler le sujet de la rencontre : « *Je ne peux pas vous dire de quoi nous avons discuté* », en précisant qu'il n'avait pas reçu la délégation ukrainienne.

Les Chinois quant à eux ne paraissent pas fermés à la perspective d'une telle rencontre. Le quotidien *China Daily*, qui appartient au parti communiste chinois, donne ainsi la parole au directeur du centre d'études de l'APEC à l'université de Nankai, Liu Chenyang, pour expliquer que, par les temps turbulents, « *bien que l'APEC soit un forum économique, elle permet non seulement de débattre des questions relatives à la région Asie-Pacifique, mais sert également de scène diplomatique multilatérale pour les affaires internationales* ». Et que le Forum offre « *un cadre de dialogue de haut niveau favorisant la communication entre les grandes puissances, contribuant ainsi à apaiser les tensions et à promouvoir des consultations concrètes* » (4).

Dans la presse, les imaginations s'enflamment sur ce que signifie une telle rencontre autour de **la vieille antienne d'un partage du monde façon Yalta en 1945 – sans que l'Europe soit consultée**.

Vieille antienne ? La géopoliticienne Caroline Galactéros publiait en 2019, avant même la guerre en Ukraine, un recueil de chroniques, *Vers un nouveau Yalta* (5), autour de l'équilibre géopolitique qui se mettait – déjà – en place, remarquant à la fois que l'étoile américaine avait pâli « *en termes de crédit moral (discrédit aggravé à partir de 2003 et de l'invasion de l'Irak), mais aussi en termes de suprématie militaire et de crédibilité perçue* » et que « *de nouveaux modèles de puissance et de nouvelles ambitions jusqu'alors bridées* » commençaient à s'exprimer, sans que l'Europe soit parvenue « *à sortir de sa gangue et à grandir enfin* ». Donald Trump en était à son premier mandat (2017-2021). Or, nous l'avions relevé ici, le président américain – comme son vice-président JD Vance – caressait bien à l'aube de son deuxième mandat l'idée de partager le monde en « zones d'influence ».

Rien que de logique, écrit le professeur Nicolas Westcott, pour le média australien *The Conversation* (6) : « *La stratégie de sécurité nationale américaine de 2025 indiquait clairement que l'hémisphère occidental devait être considéré comme une région de prédominance américaine, et laissait entendre que la Russie et la Chine pourraient disposer de sphères d'influence similaires* ». De même les ambitions des Russes ou des Chinois sont-elles claires.

**Les ambitions sont claires, oui, pour les trois compères. Mais dans la réalité ?**

L'analyse de Caroline Galactéros reste très juste pour les Etats-Unis. Pour François Danjou, déjà cité (2), « *il serait plus conforme à la réalité de présenter le sommet comme celui de deux « géants aux pieds d'argile », à la fois conscients de leurs vulnérabilités et, en même temps, tous deux préoccupés de maintenir sous le boisseau les tendances explosives de leurs rivalités* ». Sans évoquer les difficultés, économiques et politiques, qui attendent les Etats-Unis, on peut remarquer « *les vulnérabilités qui tracent les limites de la puissance chinoise* », dont la croissance est tombée de +10% en 2011 à +4,5% en 2025, et reste fortement dépendante « *aux exportations massives d'un système productif en surcapacité* ». Sans négliger les « *faiblesses d'un modèle social qui laisse sur le carreau 200 millions de Chinois « soutiers du miracle » et freine la consommation de la classe moyenne* ».

La Russie n'est pas en pleine forme économique si elle a remarquablement résisté aux prédictions d'effondrement en quinze jours de Bruno Le Maire en 2022.

Quant à l'Europe, absente à Shenzhen et qui ne compte toujours pas parmi les grands décisionnaires ? Bien sûr, peut-on lire dans l'éditorial du *Monde* du 5 novembre (7), il y a eu jubilation devant la défaite infligée à Donald Trump. Mais « *cette jubilation intérieure pourrait être de courte durée* ». Parce que le président américain reste le maître en matière de politique extérieure, qu'il est peu probable qu'il révise sa position sur l'Europe, change sa politique commerciale agressive, revienne sur le « *'pivot' américain vers l'Asie* (qui) *avait été annoncé par le prédécesseur démocrate de Donald Trump, Barack Obama* ».

Pour l'heure, elle regarde, désespérée, les grands acteurs aux pieds d'argile en espérant qu'ils sauront au moins gérer leurs rivalités sans qu'elle en soit la première victime.

**Hélène NOUAILLE**
Samedi 07 novembre 2026
Site *La lettre de Léosthène*

**Carte** :

Les provinces chinoises :
https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/4/45/RP_Chine_administrative2.jpg?utm_source=fr.wikipedia.org

**Notes** :

(1) *Le Figaro*/AFP, le 4 novembre 2026, *Rencontre Xi-Trump-Poutine : Pékin affirme échanger avec Washington et Moscou*
https://www.lefigaro.fr/international/rencontre-xi-trump-poutine-pekin-affirme-echanger-avec-washington-et-moscou-20261104

(2) Question Chine, le 27 septembre 2026, François Danjou, *Xi-Trump, deux géants aux pieds d'argile*
https://www.questionchine.net/xi-trump-deux-geants-aux-pieds-d-argile

(3) TASS, le 6 novembre 2026, *Trump says he met with Russian presidential envoy*
https://tass.com/world/2213583

(4) *China Daily*, le 4 novembre 2026, Hou Chenchen, *APEC ‘China Year’, a strong response to global turmoil*
https://global.chinadaily.com.cn/a/202604/28/WS69f0c197a310d6866eb46099.html

(5) *Marianne*, le 5 décembre 2019, Kevin Boucaud-Victoire, *Macron et l’OTAN : « L’Europe demeure mentalement sous tutelle américaine* »
https://www.marianne.net/agora/entretiens-debats/macron-et-l-otan-l-europe-demeure-mentalement-sous-tutelle-americaine

(6) The Conversation, le 4 novembre 2026, Nicholas Westcott, *Why Trump, Xi, and Putin can’t carve up the world like the ‘big three’ leaders of 1945*
https://theconversation.com/why-trump-xi-and-putin-cant-carve-up-the-world-like-the-big-three-leaders-of-1945-295632

(7) *Le Monde*, le 5 novembre 2026, Éditorial, *Les Européens n’ont rien à attendre de la déroute de Donald Trump aux midterms*
https://www.lemonde.fr/idees/article/2026/11/05/les-europeens-n-ont-rien-a-attendre-de-la-deroute-de-donald-trump-aux-midterms_6806851_3232.html?utm

*Source photo : IA/Laure Fanjeau*

---

# Equipement : Développement d’un démonstrateur de drone sous-marin océanique polyvalent

Category: 2020-2030,Actualités,Armement
9 novembre 2026

*La France franchit une nouvelle étape dans le développement de ses capacités militaires sous-marines avec le lancement du démonstrateur UCUV, un drone océanique de grande taille développé par Naval Group avec le soutien de la DGA et de l'Agence de l'innovation de défense. Prévu pour être expérimenté en mer dès 2028, ce système polyvalent vise à renforcer les capacités de renseignement, de surveillance et d'action de la Marine nationale.*

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**DU MINISTÈRE DES ARMÉES ET DES ANCIENS COMBATTANTS**

Paris, le 03 novembre 2026

**La France lance le développement d'un démonstrateur de drone sous-marin océanique polyvalent**:

- **L’Agence de l’innovation de défense (AID) et Naval Group ont signé un accord pour la réalisation du démonstrateur opérationnel de drone sous-marin inhabité de grande taille UCUV (*Unmanned Combat Underwater Vehicle*).**
- **Cet accord fait suite aux premières étapes d’étude du marché lancé en 2023 avec la Direction générale de l’armement (DGA) et s’appuie sur le retour d’expérience des essais à la mer réalisés sur le démonstrateur industriel de Naval Group. Le démonstrateur UCUV permettra la mise en valeur du savoir-faire français en matière de drones et de sous-marins de combat.**
- **Ce démonstrateur devra démontrer des capacités d’endurance et d’autonomie décisionnelle, être aérotransportable et déployable depuis un quai ou un bâtiment de surface. Polyvalent, il pourra répondre à différents types de mission allant de la collecte d’informations (renseignement, surveillance et reconnaissance) jusqu’à des actions plus offensives de neutralisation.**
- **Les expérimentations à la mer du démonstrateur UCUV démarreront en 2028. Elles permettront de valider les choix technologiques et de mieux appréhender la réponse opérationnelle face aux nouvelles formes de combat naval**.

La DGA, l’AID et Naval Group marquent une nouvelle étape décisive dans le développement des capacités de la Marine nationale. Face à l’intensification de la contestation des espaces sous-marins et des menaces pesant sur les infrastructures critiques, le lancement de la réalisation du démonstrateur UCUV est un marqueur fort de la volonté de la Marine nationale d’asseoir sa supériorité technologique et tactique. La France rejoint ainsi le cercle très restreint des États engagés dans la définition et le développement d’une capacité de drone sous-marin de grande taille dite XL-UUV (*eXtra Large-Unmanned Underwater Vehicle*). Ce lancement en réalisation vient concrétiser la qualité des travaux et échanges menés entre les centres de la DGA, la Marine nationale et Naval Group depuis près de trois ans. Le démonstrateur industriel de drone océanique, autofinancé, a permis d’évaluer en cycle court les briques technologiques nécessaires pour le projet de technologies de défense UCUV.

Le démonstrateur sera doté d’un dispositif d’autonomie décisionnelle contrôlée, ce qui lui permettra de s’adapter aux aléas tactiques, à l’environnement et aux éventuelles avaries, le tout seul ou en collaboration avec d’autres systèmes.

Vecteur d’un savoir-faire national, le démonstrateur UCUV irriguera un vaste tissu de PME, ETI et grands groupes industriels répartis dans toute la France avec notamment des entreprises des Bouches-du-Rhône (13), de la Loire-Atlantique (44), de la Manche (50), du Morbihan (56), de Seine-et-Marne (77), du Var (83) ou encore des Yvelines (78).

**À propos de l’AID**

Fondée en 2018 pour mettre en œuvre la politique ministérielle de l’innovation et fédérer l’ensemble des initiatives d’innovation du ministère, l’AID détecte, finance et accompagne les technologies émergentes et de rupture susceptibles d’apporter un avantage stratégique aux forces armées, en mobilisant tout à la fois l’écosystème civil et militaire.

**À propos de Naval Group** Acteur international du naval de défense, Naval Group est partenaire des États dans la maîtrise de leur souveraineté maritime. Naval Group développe

des solutions innovantes pour répondre aux besoins de ses clients. Présent sur la totalité du cycle de vie des navires, le groupe conçoit, réalise, équipe, intègre, maintient en service et modernise des sous-marins et des bâtiments de surface, ainsi que leurs systèmes et leurs équipements, jusqu'au démantèlement et à la déconstruction.

Source : Ministère des Armées
Mardi 03 novembre 2026

---

# Prix littéraire : "Le réseau Vogelmann", un roman d'espionnage récompensé par l'AASSDN

Category: 2020-2030,Actualités,Global,Renseignement
9 novembre 2026




**Le prix du roman d'espionnage de l'amicale des anciens des Services spéciaux (AASSDN) a été décerné. Pour sa quatrième édition, notre Prix du roman d'espionnage a couronné Philippe Chapuis, réalisateur et scénariste pour le cinéma, pour son manuscrit intitulé**

***Le Réseau Vogelmann*.**

Pur roman d'espionnage, se déroulant à la fois à Paris et à Berlin dans les années 2010 mais aussi dans l'ex-RDA à la fin des années 1980, juste avant la chute du Mur, ce manuscrit était à l'origine un scénario pour le Grand Écran.

Ses nombreuses qualités ont suscité l'enthousiasme des membres du jury, notamment de son président, Alain Juillet, de l'ex-patron de la DST et coordonnateur national du Renseignement Pierre de Bousquet de Florian et des anciens directeurs de la DGSE Érard Corbin de Mangoux

et François Mermet. Ce dernier eut d'ailleurs l'occasion de s'asseoir à Berlin-Est dans le fauteuil fraîchement vacant du chef de la Stasi, Erich Mielke, dont il est question dans le livre.

Le lauréat a reçu la médaille de l'Amicale des anciens des services spéciaux, qui matérialise le prix, le 13 octobre à la mairie du V$^{e}$ arrondissement, place du Panthéon.



Le livre est chez les libraires depuis le 14 octobre.
Le lauréat 2025, *Nos chers Alliés*, sortira, lui, au format poche le 13 novembre.

Un appel à manuscrits est lancé pour la prochaine édition du Prix. Les candidats peuvent adresser leurs textes à l'adresse : prix.roman.espionnage@gmail.com avant le 31 janvier 2027.

**Informations sur le livre** :




"Le Réseau Vogelmann" par Philippe Chapuis
paru le14 octobre 2026 aux Editions Konfident

*Pages : 504 pages | Prix : 24,90 euros*

*EAN : 9782493837110 | ISBN : 2493837118*

Pour de plus amples informations, rendez-vous sur le site Babelio

---

# Influence: La bataille du français à l'ONU

Category: 2020-2030,2030-2040,Actualités
9 novembre 2026



**Le français à l'ONU :**
**Anatomie d'une marginalisation consentie**
**Influence Normative et Culturelle**

**Depuis les années 2000, le français recule structurellement dans les enceintes onusiennes. Non pas faute de locuteurs, ils étaient 321 millions en 2025, mais sous l'effet d'un rapport de force normatif organisé. Derrière ce recul linguistique se dessine une opération cognitive menée par des acteurs identifiables, aux intérêts convergents, visant à imposer les cadres juridiques et techniques anglo-saxons comme standards universels.**

Le Pacte pour l'Avenir de l'ONU, adopté en septembre 2024, en constitue l'illustration la plus récente. Le résultat est une capture normative progressive dont *in fine* les entreprises françaises font les frais, souvent sans en percevoir le mécanisme. Enquête sur un effacement qui ne doit rien au hasard.

En septembre 2024, l'ONU adopte le Pacte pour l'Avenir. Le document, censé engager la communauté internationale sur les grands défis du XXI$^{e}$ siècle que sont la gouvernance numérique, le financement du développement, la réforme du Conseil de sécurité, est négocié, amendé et finalisé majoritairement en anglais, y compris dans ses phases informelles.
**Les diplomates francophones, France en tête, n'ont pas exigé la parité linguistique pourtant garantie par le règlement intérieur de l'organisation.** Aucune délégation française n'a formellement bloqué le processus au nom du respect des langues officielles. Aucune note diplomatique publique n'a documenté cette anomalie. Le Pacte a été adopté. Le précédent a été posé.

**L'effacement de la langue française à l'ONU**

Ce n'est pas un incident isolé. C'est le symptôme visible d'un processus long, structuré et opérationnellement cohérent.
Depuis le début des années 2000, les réunions informelles et les interventions publiques de la France à l'ONU se tiennent majoritairement en anglais. A l'écrit, les notes de service, les communications de crise et les rapports techniques des grandes agences onusiennes circulent essentiellement dans cette même langue.
Le rapport sénatorial français n°642 de 2021 avait documenté cette érosion avec précision et appelé à faire du français une **« langue de combat »** dans les enceintes multilatérales. L'avertissement est resté sans traduction opérationnelle.
Le mécanisme sous-jacent est plus structurant que la seule question du prestige linguistique. Les agences spécialisées de l'ONU telles que l'OMS, le PNUD ou le PNUE ont progressivement réduit leurs budgets de traduction au nom de contraintes budgétaires. Les postes de juristes francophones n'ont pas été renouvelés. Les appels à candidatures pour les fonctions techniques sont rédigés en anglais, orientant mécaniquement le recrutement vers des profils formés dans des systèmes universitaires anglophones.
**Ces transformations discrètes, jamais présentées comme des choix politiques, ont reconfiguré l'architecture informationnelle des Nations unies en profondeur**. Ce que révèle l'adoption du Pacte pour l'Avenir, c'est que cette reconfiguration est désormais irréversible en l'absence d'une volonté politique explicite et soutenue. Ce que la France n'a pas manifesté.

**Le périmètre de l'opération d'influence : normes techniques, droit et standards économiques**

Comprendre l'enjeu réel suppose de distinguer deux niveaux d'analyse.
Le premier est visible, il s'agit de la place du français dans les débats en séance plénière, les discours officiels, les communiqués. Ce niveau est symbolique. Il mobilise l'attention médiatique et diplomatique.
Le second est structurant, il s'agit de la langue dans laquelle sont rédigées les normes techniques et juridiques internationales qui s'imposent ensuite à l'ensemble des acteurs économiques mondiaux. C'est à ce second niveau que se joue l'essentiel de l'opération.
Les agences spécialisées de l'ONU produisent des standards dont l'impact économique est considérable et souvent sous-estimé.
L'UIT (Union internationale des télécommunications) définit les standards mondiaux du spectre radio et des réseaux de nouvelle génération. La bataille autour des normes 5G et 6G, dans laquelle la Chine a massivement impliqué ses délégations techniques depuis 2015, se joue

précisément dans ces enceintes. Le Codex Alimentarius, co-géré par la FAO et l'OMS, fixe les normes de sécurité alimentaire mondiales auxquelles les exportateurs français sont soumis. L'OMI et l'OACI régulent respectivement les transports maritime et aérien.
Ces normes, rédigées en anglais, mobilisent des concepts issus de la *Common Law* tels que les *due diligence*, *discovery, best efforts*, *reasonable care*, qui n'ont pas d'équivalent univoque en droit civil de tradition napoléonienne. Une entreprise française qui s'y soumet accepte, sans l'avoir négocié, un cadre contractuel étranger au sien, avec les coûts d'adaptation et de contentieux que cela implique.

La même logique s'applique aux critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance), dont le poids dans les décisions d'investissement mondial est désormais déterminant. Le concept a été popularisé par le *Global Compact* de l'ONU en 2004. Les standards de *reporting* actuels que sont les normes *ISSB (International Sustainability Standards Board),* directive européenne CSRD, découlent directement des grandes conférences climatiques organisées sous égide onusienne. Deux instituts privés américains, *l'ISSB* et la *Value Reporting Foundation*, en dessinent les contours opérationnels concrets. Ce sont eux qui définissent, en pratique, ce qui est « vert », ce qui est « éthique », ce qui est « durable ». Ce périmètre, défini en anglais dans un cadre conceptuel anglo-saxon, produit des effets économiques directs sur les entreprises françaises puisque l'industrie de défense française se voit exclue de certains fonds d'investissement responsable sur la base de définitions qu'elle n'a pas contribué à élaborer. Ce n'est pas un effet secondaire. C'est le résultat logique d'une capture normative aboutie.

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) prolonge cette dynamique sur le terrain de la normalisation privée. Ses normes environnementales (ISO 14001) ou de responsabilité sociétale (ISO 26000) sont conçues en articulation directe avec les Objectifs de développement durable de l'ONU. L'organisation donne la direction stratégique et l'ISO la traduit en outils techniques. Ici encore, la langue de rédaction oriente les concepts, et les concepts orientent les marchés.

**Acteurs, phases de l'opération, leviers et narratifs**

L'opération n'est pas une conspiration centralisée pilotée depuis un état-major unique. Elle est le produit structurel d'intérêts convergents entre acteurs distincts, opérant sur des registres complémentaires sans nécessiter de coordination explicite. C'est précisément ce qui la rend difficile à contrer parce qu'elle n'a pas de centre de gravité unique, elle a une logique systémique.

Le mécanisme de domination suit une séquence reproductible et documentable.
Une puissance propose un cadre conceptuel au sein d'une agence onusienne. Si ce cadre est adopté, il devient le standard mondial de référence. Les entreprises et les États non anglophones sont alors contraints de s'y adapter, sans avoir participé à sa construction, supportant seuls les coûts de traduction, d'adaptation juridique et de mise en conformité.
L'opération a connu trois phases distinctes. Entre 2000 et 2015, la reconfiguration linguistique s'opère progressivement et sans décision formelle explicite. Les budgets de traduction sont réduits au nom de l'efficacité budgétaire. Les juristes francophones ne sont pas remplacés. La France ne s'y oppose pas. Entre 2015 et 2020, la capture normative s'accélère. Les grandes négociations multilatérales, l'accord de Paris sur le climat, l'agenda 2030 pour le

développement durable ou les régulations numériques émergentes, sont menées et rédigées majoritairement en anglais. Les concepts structurants qui en sont issus, connus en tant que *sustainable development, digital governance, resilience, accountability*, sont pensés dans un logiciel intellectuel anglo-saxon. Leurs traductions françaises sont des calques approximatifs, pas des équivalents conceptuels.
La France traduit. Elle ne propose pas. De 2020 à 2025, les alertes se multiplient sans produire de réponse systémique. Le rapport sénatorial de 2021 documente le recul. L'OIF, sous la direction de Louise Mushikiwabo depuis 2018, ne produit pas de doctrine opérationnelle de contre-influence. Le Gabon et le Togo rejoignent le Commonwealth en 2022, signalant publiquement que l'espace francophone n'est plus perçu comme un levier de puissance économique et politique suffisant. La France n'engage pas de réponse coordonnée.

**La suprématie du narratif en anglais**

L'une des caractéristiques les plus sophistiquées de cette opération d'influence est que chaque acteur impliqué dispose d'un narratif distinct, adapté à son public cible et à ses intérêts propres. Ces narratifs ne se contredisent pas frontalement. Ils se superposent, se renforcent mutuellement et produisent un effet cumulatif qui rend la capture normative à la fois invisible et difficile à contester. Décrypter ces narratifs, c'est comprendre la mécanique cognitive de l'opération.
Les puissances anglo-saxonnes ne présentent jamais leur influence linguistique comme un choix politique. Leur narratif central repose sur l'idée que l'anglais est devenu, par un processus naturel et fonctionnel, la *lingua franca* de la coopération internationale. Ce cadrage est décisif car il dépolitise ce qui est en réalité un rapport de force. En présentant l'anglais comme un outil neutre et universel, ils rendent toute résistance francophone illégitime, voire archaïque. Le sous-texte constant adressé aux diplomates et aux technocrates des agences onusiennes est qu'insister sur le français, c'est ralentir le travail collectif, c'est faire passer l'ego national avant l'intérêt commun.
Le narratif chinois est plus récent mais opérationnellement très efficace. Pékin ne cherche pas à imposer le mandarin comme langue de travail à l'ONU puisque ce serait un combat perdu d'avance à court terme. Sa stratégie linguistique est plus subtile. Elle accepte l'anglais comme langue de négociation tout en investissant massivement dans le contenu technique rédigé dans cette langue. L'intention est de capter les standards normatifs, notamment dans les domaines technologiques via l'UIT, en produisant un volume de propositions techniques en anglais que les délégations occidentales, y compris françaises, ne sont pas en mesure d'absorber ni de contrer faute de ressources humaines suffisantes. En parallèle, le narratif adressé aux pays en développement, et notamment aux États africains, est celui de la solidarité Sud-Sud. La Chine se présente comme un partenaire non conditionnel, respectueux des souverainetés, en opposition implicite aux exigences normatives occidentales. Ce positionnement lui permet de capter des marchés et des votes au sein des agences onusiennes, fragilisant davantage la position francophone.
Pour ce qui est des grandes firmes juridiques anglo-saxonnes, leur narratif est celui de l'expertise. En effet, elles opèrent sur un registre apparemment apolitique, celui de la compétence technique. Ils sont les meilleurs, les plus expérimentés, les mieux dotés en ressources pour traiter les contentieux complexes du droit international. Ce narratif est auto-réalisateur. En formant les juristes des agences onusiennes, en rédigeant les contrats-types des grandes négociations multilatérales, en fournissant les experts qui participent aux groupes de travail normatifs, ils s'assurent que le cadre conceptuel dans lequel s'inscrivent ces

instruments est celui de la *Common Law*. Leur intention n'est pas idéologique, elle est économique. Chaque concept de *Common Law* intégré dans un traité multilatéral ou une norme ISO génère mécaniquement du contentieux futur sous droit anglais ou américain, dont elles seront les bénéficiaires naturelles.

**Le filtre cognitif des institutions internationales**

Le FMI et la Banque mondiale opèrent quant à eux avec un narratif particulièrement puissant car enveloppé dans un discours de vertu, celui de la transparence, de la redevabilité et de la bonne gouvernance. Les conditionnalités formulées en anglais sont présentées comme des exigences techniques universelles, des standards objectifs de gestion publique. Ce cadrage efface la dimension normative du choix linguistique. En pratique, exiger que les plans de réforme, les audits de gouvernance ou les stratégies de développement soient produits en anglais, c'est imposer un filtre cognitif qui oriente les solutions vers des modèles pensés dans un logiciel intellectuel anglo-saxon. L'intention réelle, qu'elle soit consciente ou systémique, est de maintenir une architecture de dépendance dans laquelle les États bénéficiaires de l'aide restent tributaires des cadres conceptuels et des experts produits par les pays contributeurs dominants.
Enfin, en ce qui concerne la France, son narratif relève du pragmatisme bienveillant. Il est sans doute le plus paradoxal car il est auto-infligé. Les diplomates français qui s'expriment en anglais dans les réunions informelles de l'ONU ne le font pas sous la contrainte. Ils le font au nom d'un pragmatisme assumé, d'une volonté de ne pas ralentir les négociations, d'une crainte sincère de passer pour arrogants ou repliés sur eux-mêmes. Ce narratif interne à la diplomatie française est le produit d'une décennie de socialisation dans des environnements multilatéraux où l'anglais est devenu la norme de fait. Il traduit l'intention réelle d'être efficace, apprécié et influent par la relation plutôt que par la contrainte. Mais il produit l'effet inverse car en renonçant à la bataille linguistique dans les espaces informels, là où se construisent réellement les compromis et les alliances, la France abandonne le terrain où sa tradition juridique et conceptuelle pourrait s'exercer le plus directement. Ce que perd la France dans cette dynamique n'est pas seulement une influence culturelle diffuse. C'est un accès structurel aux marchés, aux réseaux d'expertise et aux flux d'investissement d'un continent dont la population atteindra 2,5 milliards d'habitants en 2050. Les entreprises françaises présentes en Afrique subsaharienne opèrent déjà dans des environnements normatifs de plus en plus structurés par des standards anglais ou chinois. La perte du levier linguistique accélère leur marginalisation dans les appels d'offres, les partenariats technologiques et les arbitrages juridiques locaux.

**L'Afrique francophone : le révélateur du coût stratégique**

Le paradoxe africain constitue sans doute la dimension la plus structurellement significative de cette opération. L'Afrique subsaharienne francophone est aujourd'hui le principal moteur de croissance démographique du français dans le monde. Elle représente le vivier le plus dynamique de locuteurs francophones pour les décennies à venir. Simultanément, les élites de ces mêmes pays se trouvent soumises à une pression croissante vers le tout-anglais, exercée non par la contrainte directe, mais par les mécanismes de conditionnalité des grandes institutions financières internationales.
Les rapports techniques du FMI, les stratégies de développement de la Banque mondiale, les appels à projets des grandes agences onusiennes, sont tous rédigés en anglais. Les experts,

ingénieurs et hauts fonctionnaires africains francophones, formés dans les universités d'Abidjan, de Dakar ou de Lomé, se voient contraints de reformuler leur expertise dans un cadre linguistique et conceptuel étranger pour être simplement audibles par les institutions qui financent leur développement. Ce filtre n'est pas neutre. Il favorise mécaniquement les profils formés dans des systèmes anglophones, au détriment de talents dont la compréhension des réalités locales est pourtant indispensable à l'efficacité des programmes déployés.
L'effet politique est symétrique. Lorsque les Nations unies déploient des missions de paix comme la MONUSCO en République démocratique du Congo ou des programmes de développement au Sahel, et que les décisions stratégiques se prennent dans des bureaux de New York ou de Washington dans une langue étrangère aux populations concernées, une rupture démocratique réelle se produit. Les critères de conditionnalité de l'aide, les stratégies de sécurité, les évaluations de gouvernance, tout cela est rédigé dans un idiome qui exclut structurellement la société civile, les élus locaux et les entrepreneurs de la zone francophone du processus décisionnel. On décide pour ces populations en leur imposant un filtre cognitif qu'elles n'ont pas choisi.
Ce phénomène éclaire d'une lumière particulière le choix de l'Élysée de soutenir en 2018 la candidature de Louise Mushikiwabo à la tête de l'OIF. Ancienne ministre des Affaires étrangères d'un Rwanda qui, sous Paul Kagame, avait substitué l'anglais au français dans l'ensemble de son système éducatif et administratif, elle incarne une lecture de la francophonie découplée de toute doctrine de puissance linguistique. Ce choix, présenté comme un geste de réconciliation diplomatique avec Kigali, a signalé à l'ensemble de l'espace francophone africain que Paris était prêt à sacrifier son levier d'influence linguistique sur l'autel des équilibres politiques de court terme. Le ralliement du Gabon et du Togo au Commonwealth en 2022 s'inscrit dans la continuité logique de ce signal.

**La doctrine en question**

Le recul du français à l'ONU n'est pas le produit d'une fatalité démographique, ni d'une infériorité culturelle. C'est le résultat documentable d'un rapport de force normatif dans lequel des acteurs identifiables ont su transformer la langue en levier de capture réglementaire, économique et cognitive. L'opération agit sur le périmètre de ce qui est pensable, négociable et codifiable dans les enceintes multilatérales.
Ce triptyque pensable, négociable, codifiable décrit une chaîne causale complète. L'opération commence en amont, dans la définition du cadre intellectuel. Elle se poursuit dans la structuration des compromis possibles. Elle s'achève dans la production de normes opposables. À chacun de ces trois niveaux, l'absence du français comme langue de construction et non seulement de traduction prive la France et l'espace francophone d'un levier d'action réel sur la gouvernance mondiale. Celui qui rédige la norme choisit les concepts. Celui qui choisit les concepts oriente les marchés, les financements et les contentieux.
La France dispose des leviers nécessaires pour engager une réponse systémique puisqu'elle jouit du poids démographique francophone croissant, d'une tradition de droit civil reconnue et d'une présence dans les instances de normalisation technique. Elle ne les mobilise pas de façon coordonnée. Ce n'est pas une question de moyens. C'est une question de doctrine stratégique. Et l'absence de doctrine est elle-même une décision.

**Bérengère NAIL**
Auditrice de la 50e promotion MSIE MBA Exec
Management Stratégique et Intelligence Economique

Ecole de guerre économique
1er novembre 2026

---

# Evènement : Les Journées du Renseignement au Royal Saint- Mart à Chamalières

Category: 2020-2030,Actualités
9 novembre 2026



**AASSDN Auvergne-Centre (16-17-18 octobre 2026)**

La seconde édition des Journées du Renseignement qui rassemblent chaque année les membres de notre amicale et leurs invités à l'hôtel Royal Saint-Mart à Chamalières a dépassé l'espérance de ses organisateurs tant par la qualité des orateurs inscrits au programme que par le nombre de participants venus des quatre coins de la France.

En prélude, le rassemblement à huit clos a permis de mesurer l'unanime vigilance et l'union des amicalistes devant les menaces de désinformation et d'intrusion dont le président de la République, le chef d'état-major des Armées et quelques parlementaires dont le sénateur

Claude Malhuret ont révélé la gravité.



Cet esprit de cohésion et de résistance nous a été enseigné par la conduite exemplaire du général Rivet, du colonel Paillole et de tous les agents du SR mais aussi par les compagnons de la Libération et médaillés de la Résistance. C’est pour honorer leur mémoire qu’entourés d’une forêt de drapeaux nous avons dès le samedi puis le dimanche après la traditionnelle messe mémorielle, nous sommes allés nous recueillir devant la plaque apposée sur l’hôtel Royal Saint-Mart et le monument départemental de Châteaugay. Ces cérémonies émouvantes ont été conduites par le général d’armée Thierry Burkhard délégué national de l’Ordre de la Libération et le général d’armée aérienne François Mermet.



Les Journées du Renseignement ont commencé par un exposé inédit de Maurice Botbol, fondateur de groupe de presse qui a été « mis sur le grill » par Farid Sbay avant de répondre aux très nombreuses questions de la salle.

Ensuite, François Lacouture a raconté ses efforts pour extirper des archives la révélation de l'appartenance aux services de son grand père Henry Andraud pendant la Seconde Guerre mondiale.

Avant le déjeuner, le cinéaste Patrice Guillain a projeté puis commenté trois très courts métrages particulièrement poignants destinés à sensibiliser les lycéens aux actes héroïques de la Résistance.

L'après-midi, Jacques de Lajugie, administrateur de l'AASSDN en se fondant sur des sources historiques incontestables a décrit la détermination et l'audace inouï des officiers et agents du SR qui établirent leur état-major ici-même à l'hôtel Royal Saint-Mart en 1940.

En fin de journée, le capitaine de vaisseau Alexandre Tachon, chef d'état- major des forces sous-marines est venu nous parler de « la désobéissance au combat », étude comparative remarquable entre l'armistice de 1940 et le putsch de 1961 qu'il a publié aux éditions de l'École de guerre.

Le dimanche, Cécile Coolen, a clôturé les Journées du Renseignement en donnant une conférence spectaculairement illustrée par des photos d'époque, sur Marie-Madeleine Fourcade la légendaire commandante oubliée du SR *Alliance.* Qui. regroupa sous son autorité plus de trois mille agents.

Magistralement organisée par notre déléguée Auvergne-Centre l'infatigable Monique Taillandier et son efficace adjoint le lieutenant de vaisseau Farid Sbay, la cuvée 2026 des Journées du Renseignement laissera le souvenir de rencontres chaleureuses, d'échanges passionnés et souvent joyeux autour de tables festives grâce au dévouement des hôtesses de l'établissement Béatrice, Chantal, et Christine, de leur chef en cuisine et de tout le personnel.

Il est d'ores et déjà prudent de réserver pour la cession d'octobre 2027 !

**Général François MERMET et Monique TAILLANDIER**

**Alain Juillet, président de l'AASSDN, remercie le général François Mermet pour le compte rendu qu'il a bien voulu rédiger sur ce magnifique évènement organisé par Monique Taillandier**


Emile FAYOLLE
COMPAGNON
de la
LIBERATION
1918 - 1942
Abbé de la POYPE
COMPAGNON
de la
LIBERATION
1920 - 2012
André LAVERGNE
COMPAGNON
de la
LIBERATION
1921 - 1932


FAMILLE
TAILLANDIER-LABO
Famille TAILLANDIER

**Crédit photo**
Général d'armée aérienne François Mermet, président d'honneur de l'AASSDN
Madame Monique Taillandier, déléguée régionale de l'AASSDN Auvergne-Centre

---

Discours d'ouverture des Journées du Royal Saint-Mart
Général d'Armée aérienne François Mermet
16-17-18 octobre 2026

Chers amis,

Permettez-moi de commencer ma causerie en citant Alexandre Vialatte qui écrivait dans le quotidien La Montagne : « l'Auvergne produit des présidents de la république, des fromages et des volcans ».

Nous irons voir les volcans demain, nous ferons l'éloge des fromages tout à l'heure à la fin de l'excellent repas que nous a mitonné nos hôtesses Béatrice et Chantal Carrot Dulac, alors si vous le voulez bien, je vais évoquer les présidents.

– Il est vrai que l'Auvergne a donné trois Présidents de la République à la France : Valéry Giscard d'Estaing, Georges Pompidou et Paul Doumer. Je ne voudrais pas susciter de polémique en mentionnant d'autres chefs d'États de Corrèze ou de Nièvre car l'Auvergne comme la Bretagne n'est pas extensible même si chacun en dispute les contours.

– L'an dernier, grâce à la fidèle amitié du maire de Chamalières, Monsieur Louis Giscard d'Estaing, nous avons longuement évoqué le souvenir de son père que j'ai eu l'honneur de servir à son État-major particulier à l'Élysée. L'an prochain, sans doute, nous rendrons hommage à Georges Pompidou.

– Cette année, je souhaiterais évoquer Paul Doumer dont le nom figure sur les plaques de rues de la plupart des communes de France, sans que le passant sache très bien pourquoi.

J'ai relevé certaines singularités de son parcours qui nous rapprochent de l'actualité (que je me garderai bien de commenter), mais aussi des thèmes de nos débats d'aujourd'hui.

Paul Doumer était un auvergnat, un journaliste, un patriote.

– Il est né à Aurillac en 1857 dans une famille pauvre. Il est orphelin d'un père poseur de rail, un taupier en langage des cheminots. Il semble avoir abandonné son foyer, puis avoir été relégué comme communard. Les historiens y perdent leur latin. La mère avec ses trois enfants fuyant la misère « monte » à Paris. Dès l'âge de 12 ans, Paul travaille comme ouvrier graveur. Avec acharnement, il suit les cours du soir. Il est premier en tout. Il passe son certificat d'étude, son baccalauréat et deux licences. D'abord professeur de mathématique à Mende en Lozère, le voici journaliste, directeur de la Tribune et enfin fondateur du Courrier de l'Aisne à Laon.

L'homme est austère et intransigeant. Un visage très blanc sous une barbe taillée en

carré. Le sourire est rare, la démarche raide, la redingote élimée. Travailleur méthodique infatigable, tout en lui inspire le sérieux, l'austérité et même la frugalité. Jamais d'alcool ni de vin, un seul plat pour repas, peu de sommeil. En toute circonstance courtoisie et ponctualité de rigueur car « à moins cinq on est déjà en retard ». L'homme ne cherche jamais à séduire, seulement à convaincre.

– Farouchement républicain, c'est un patriote exemplaire. Dans « Le livre de mes fils » publié en1906, il écrit cette phrase prémonitoire : « Il faut aimer la patrie jusqu'à lui tout sacrifier, ses biens, sa vie, ses enfants, mais aussi jusqu'à puiser dans cet amour d'elle la force et le courage »

– Sa carrière politique est brillante, élu local, député, sénateur, trois fois ministre des finances – on le réclame quand ça va mal -, il est craint pour son intransigeance dans la gestion des comptes publics, nommé gouverneur de l'Indochine, il développe ce territoire magistralement avant de présider la chambre des députés, de revenir au sénat et au gouvernement. En 1914, il refuse de rejoindre ses collègues à Bordeaux et demeure à Paris aux côtés du général Gallieni. L'idée et la logistique des taxis de la Marne, c'est lui. En mai 1931, l'ancien ouvrier est élu par ses pairs réunis en congrès à Versailles Président de la République. Treize mois plus tard, il est assassiné par un immigré interdit de séjour, on dirait aujourd'hui un OQTF (Obligation de Quitter le Territoire Français)

Paul Gorguloff est un médecin russe qui se présente devant la cour d'assises comme le « chef des fascistes russes ». Son parti compte 80 adhérents ! Il déclare par son geste avoir voulu soulever la France contre les bolcheviks. La presse xénophobe se déchaine (il y a en 1931 pas loin de trois millions d'étrangers recensés dont cent mille réfugiés russes sur une population de 39 millions d'habitants). La droite et la gauche s'accusent de complot. Il faut dire que l'assassinat a eu lieu deux jours avant le second tour des élections législatives ! Pour le ministre de l'intérieur, l'assassin est un provocateur soviétique membre du parti communiste. De son côté Henri Barbusse dans l'Humanité accuse le gouvernement d'avoir armé une société secrète. Finalement, la thèse du complot fait long feu. Le fou criminel est déclaré responsable de son acte. Il est condamné et guillotiné devant une foule de 3000 parisiens.

– Paul Doumer était père de huit enfants mais il ne laisse que trois orphelins. Quatre de ses cinq fils, trois capitaines (deux aviateurs, un fantassin) et un médecin militaire sont morts pour la France pendant la première guerre mondiale. Une de ses trois filles dont le mari est lui aussi tombé au champ d'honneur s'est laissée mourir de chagrin.

La petite dernière, Germaine Louise, a épousé le Docteur Lemaire de Cosnes sur Loire qui s'est distingué sur le front en 1917.

Au début de la seconde guerre mondiale, pendant la débâcle de la France, Germaine entend à la radio le discours résigné du maréchal Pétain : « c'est le cœur serré que je vous dis aujourd'hui qu'il faut cesser le combat ». La fille de Paul Doumer est outrée, elle enrage. Elle se travestie en homme, cache ses cheveux sous un feutre et saisi un révolver. À l'entrée de la ville elle tue à bout portant un sous-officier allemand. C'était le 17 juin 1940 disent certains, beaucoup plus tard prétendent d'autres historiens. Mais l'acte héroïque est avéré par tous.

Avec son mari elle est arrêtée deux fois, purge six mois de prison mais évite la déportation pour avoir hébergé des personnes recherchées. Enfin le couple prend le maquis et rejoint les FFI.

Pour ses hauts faits, celle qui fut peut-être la « première résistante » de France recevra la croix de la Légion d'honneur en 1970… trente ans plus tard.

En attendant d'aller m'incliner devant sa tombe à Aurillac et d'aller fleurir celle du Président Doumer, de son épouse et de ses fils au petit cimetière parisien de Vaugirard, non loin de chez moi, j'ai souhaité, au nom de notre Amicale, rendre ici un hommage particulier à cette exemplaire famille auvergnate.
https://genealogie-guervin.fr/paul-doumer-2/

Je tiens à préciser que le mérite de cet hommage revient à notre camarade Hedy Belhassine, inlassable et talentueux archéologue de notre Mémoire.

– Je remercie la déléguée de l'AASSDN notre chère Monique Taillandier, fille d'un Compagnon de la Libération qui avec dynamisme et détermination, contribue à faire sortir de l'ombre des héros méconnus. Ainsi, Monsieur Lacouture, membre de notre amicale, nous parlera de son grand-père Henry Andraud, un patriote ordinaire extraordinaire à l'humilité admirable.

– Je salue la présence des journalistes invités. Ils sont parmi les plus qualifiés et les plus expérimentés dans les domaines de la défense et du renseignement. J'ai pu apprécier durant ma carrière leur talent et leur sens du devoir. Je suis impatient de les entendre. A ce propos nous devons déplorer l'absence de notre ami Jean Guisnel, cloué chez lui par une fort méchante grippe, mais le grand expert du Renseignement, Monsieur Maurice Botbol est bien présent parmi nous.

– J'accueille avec gratitude notre éminent camarade Jacques de Lajugie qui a dirigé pendant des années le commerce extérieur de la France et contrôlé des secteurs sensibles de la défense. C'est peut-être pour oublier tous les secrets accumulés durant sa carrière qu'il a entrepris de consacrer ses loisirs de retraité à la rédaction d'une thèse de doctorat sur le renseignement durant la seconde guerre mondiale. Merci cher Jacques dont la parole est si rare d'être venu nous rejoindre.

Enfin, nous avons l'immense plaisir de la venue depuis Brest du capitaine de vaisseau Alexandre Tachon, ancien pacha d'un Sous-Marin Nucléaire Lanceur d'Engins et l'auteur d'un remarquable ouvrage sur La désobéissance.

– Comme à l'accoutumé, nous irons ce soir nous incliner devant la plaque mémorielle du général Rivet qui établit son quartier général en 1940 ici même à l'Hôtel Royal St Mart grâce à la discrète complicité des parents de nos deux hôtesses Béatrice et Chantal ici présentes.

-Dimanche, nous nous rendrons à notre traditionnel pèlerinage à Châteaugay pour nous incliner sur la tombe de Marcel Taillandier créateur du Réseau Morhange et devant le monument de la Résistance en présence du général d'armée Thierry Burkhard, délégué national de l'Ordre de la Libération. Nous assisterons ensuite à une conférence de notre

camarade la cinéaste Cécile Coolen qui évoquera le souvenir de Marie Madeleine Fourcade, cheffe du réseau Alliance. Enfin, nous clôturerons cette édition du « Davos auvergnat du renseignement » autour d'un verre de l'amitié.

Bonnes journées à toutes et à tous.